



## Auto ecole et covid

-----  
Par Yza

Bonjour,

Ma fille a été testée positive à la Covid elle est donc en isolement pendant 7 jours.

Elle avait une leçon de conduite de prévue que nous avons annulé. L'auto école nous a réclamé le test positif pour ne pas facturer la leçon.

De plus, l'auto école refuse de la reprendre en leçon de conduite si elle ne présente pas un test négatif.

L'auto école en a t elle le droit ? sachant qu'au bout de 7 jours d'isolement la personne n'est plus considérée contagieuse, donc ma fille pourra retourner à l'école mais pas en leçon de conduite.

merci pour votre réponse

cordialement

-----  
Par ESP

Bonjour

Les instructions sont que les auto-écoles doivent mettre en ?uvre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de leurs personnels. Ainsi, le protocole sanitaire à mettre en ?uvre pour la reprise des leçons de conduite relève de la seule responsabilité du dirigeant de l'auto-école.